



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 18 novembre 2021

NAO - SALAIRES

RENDEZ L'ARGENT AUX CHEMINOTS !

Le 17 novembre 2021, 1 cheminot sur 6 était en grève à l'appel de la CGT à l'occasion des négociations annuelles salariales après 7 années de gel des salaires à la SNCF.

Si la mobilisation des cheminots par la grève a permis d'arracher certaines mesures à la direction, le compte n'y est pas et les augmentations générales de salaires sont toujours absentes des propositions patronales.

LES CHEMINOTS SONT VICTIMES DU GEL DE LEURS SALAIRES DEPUIS 2014

Les cheminots ont perdu 30 % de pouvoir d'achat depuis 1983 dont un tiers depuis 2014.

A pouvoir d'achat comparé à 2014, les cheminots travaillent bénévolement à partir du mois d'octobre et devraient gagner en moyenne 200 euros supplémentaires par mois.

Lors de la table-ronde de NAO salaires, la direction s'est réfugiée derrière les augmentations de rémunération dont auraient bénéficié les cheminots en 2021 au titre des notations et des échelons d'ancienneté.

La direction va ainsi jusqu'à prétendre que 95 % des cheminots auraient bénéficié d'augmentations supérieures à l'inflation depuis 6 ans.

Or, lorsqu'un cheminot prend une position, un niveau ou une qualification supplémentaire, c'est en reconnaissance de son expérience, de sa qualification professionnelle, d'un examen ou d'une formation qu'il a suivi avec succès.

La direction profite de cette hausse de qualification du cheminot dont la productivité et l'efficacité sont accrues.

En revanche, la direction refuse de compenser cette hausse des prix sur le salaire des cheminots.

Les cheminots, même de moins en moins nombreux, produisent davantage de richesses chaque année (+ 8 % de richesses produites entre 2016 et 2019) et la part des salaires dans les richesses produites est en constante diminution (- 5,5% entre 2016 et 2019).

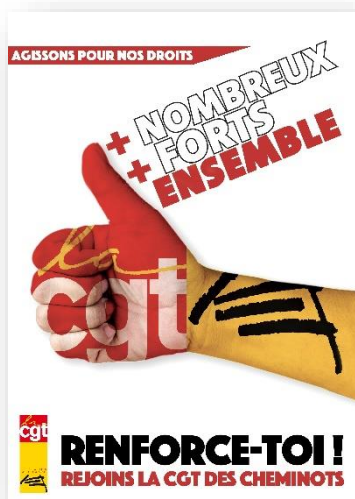
La rémunération moyenne des 10 plus hauts dirigeants de l'entreprise, hors jetons de présence des différents conseils d'administration de filiales, s'élevait en 2019 à 31 043 € par mois, soit 9.5 fois le salaire moyen des cheminots.

103 200 cheminots ont un salaire mensuel inférieur au salaire moyen affiché par la direction SNCF.

IL EST TEMPS DE RENDRE L'ARGENT AUX CHEMINOTS !

À l'issue de cette table ronde, la direction propose des mesures au titre des années 2021 ET 2022.

La plupart de ces mesures ne concernent pas 2021 et certaines sont renvoyées à plusieurs années.



Parmi les mesures arrachées par la lutte des cheminots :

- Majoration au 1^{er} janvier 2022 de 220 euros brut par an de la prime de travail et prime de traction, ou du salaire brut de base pour les personnels qui ne perçoivent pas de prime de travail.
- Revalorisation au 1^{er} janvier 2022 de 130 euros brut par an des salaires des positions de rémunération 4 à 15 et augmentation identique pour les cheminots contractuels.
- Augmentation en 2022 de l'enveloppe de révision salariale individuelle des cheminots contractuels de 1.1 % pour l'exécution et la maîtrise et 1,8 % pour les cadres.
- Réduction du délai maximum de séjour sur le niveau 1 des qualifications B à H de 14 à 12 ans.
- Création d'un niveau 3 de la qualification H et d'une Position 36 en 2023.
- Création d'une position D2 20 en 2023.
- Création d'une position C2 16 en 2023.
- Mise en place en 2022 d'un délai de passage maximum sur les positions des qualifications B et TA afin de neutraliser l'impact négatif de la fin du recrutement au Statut pour les cheminots présents sur ces qualifications.
- Promesse de discussions sur la création en 2023/2024 d'une position TA2 14 et d'une position TB3 21.
- Mise en place dans les 3 ans d'un échelon d'ancienneté supplémentaire pour les salariés statutaires.

En lieu et place d'une augmentation générale des salaires au titre de 2021, la direction propose, une Prime « Macron » ponctuelle, d'un montant de 300 à 600 euros, qui serait versée en décembre 2021.

Cette prime non-soumise à cotisations sociales est un cadeau offert au patronat pour lui éviter de verser des augmentations pérennes des salaires et affaiblit la protection sociale des cheminots.

La direction cherche à diviser les cheminots et à affaiblir leur protection sociale alors que les moyens existent :

- La productivité est en hausse constante sous l'effet de la hausse de la qualification et de la technicité des métiers.
- **Le patronat à la tête de l'entreprise** a bénéficié de 117 millions d'euros d'exonération de cotisations sociales du Régime Spécial dans le cadre de l'activité partielle en 2020.
- **Le patronat à la tête de l'entreprise** a bénéficié de 6 points d'exonération de cotisations sociales maladie pour tous les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC (soit environ 127000 cheminots), ce qui représente environ 25 millions d'euros.
- **Le patronat à la tête de l'entreprise** profite du non-paiement des heures de travail accomplies par les cheminots en forfait-jours, ce qui représente l'équivalent de 6 000 emplois et un grand nombre de cheminots payés en deçà du SMIC horaire.
- **Le patronat à la tête de l'entreprise** fait héberger l'entreprise par les salariés en télétravail, ce qui réduit ses frais de structures...

Pour la CGT, ces moyens doivent permettre l'amélioration des conditions de vie et de travail des cheminots.

AUCUNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !

La table ronde de négociations salariales du 17 novembre se solde donc par une 8^{ème} ET une 9^{ème} année de gel des salaires.

La Fédération CGT des Cheminots exige la tenue d'une nouvelle table ronde sans délai.

La CGT a proposé aujourd'hui une démarche unitaire en ce sens aux 3 autres fédérations syndicales de cheminots, représentatives nationalement, afin de créer unitairement les conditions d'un rapport de force pour qu'enfin la direction nous « rende notre argent ! ».